



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Procès-verbal N° 02/2016

Cérémonie d'installation des membres du CODIR et des membres délégués du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois

Mardi 20 septembre 2016 à 18h00
Foyer de la Maison pulliérane, Pully

La cérémonie est ouverte à 18h00 par M. le Commandant D.H. Weber qui souhaite la bienvenue aux autorités, aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'au public et aux forces de police présents.

L'assemblée se lève pour l'entrée de la bannière vaudoise, de M. le Préfet Flotron ainsi que de la bannière de la Police Est Lausannois

M. le Pasteur Freymond délivre un message à l'assemblée.

Un intervalle musical est offert par quatre membres du Corps de Musique de Pully. Ces interludes seront répétés tout au long de la cérémonie.

M. le Préfet procède à l'assermentation des membres du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois.

M. le Préfet lit le serment. Les Conseillères et Conseillers suivant prêtent serment à l'appel de leur nom:

Monsieur Jean-Charles Bartolacelli

Monsieur Didier Bérard

Madame Anita Bonjour

Monsieur Fritz Burri

Monsieur Christian Dupertuis

Monsieur Alexandre Freise

Conseil intercommunal

Monsieur David Häusermann
Madame Isabelle Krenger
Madame Lydia Masmejan
Monsieur Jean-Marc Mayor
Monsieur Gérard Mieli
Madame Annie Mumenthaler
Monsieur Jean-Louis Rossignol
Madame Anne Schranz
Monsieur Viesturs Simanis
Monsieur Jean-François Spring
Madame Chantal Weidmann Yenny
Monsieur Laurent Witschi

Madame Sandra Feal, excusée, sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil.

M. le Préfet procède ensuite à la séance d'installation.

Il désigne le bureau provisoire soit un secrétaire et deux scrutateurs

Il préside ensuite à l'élection du Président du Conseil intercommunal. Une seule candidature est présentée. M. Didier Bérard est élu par acclamation. Il accepte sa nomination est en est remercié.

Il procède ensuite à l'élection du Secrétaire du Conseil intercommunal. Une seule candidature est présentée. M. Gérard Mieli est élu par acclamation. Il accepte sa nomination est en est remercié.

Le Président procède à l'élection du Président du CODIR. Une seule candidature est présentée. M. Jean-Marc Chevallaz est élu par acclamation. Il accepte sa nomination est en est remercié.

Le Président du CI procède ensuite à l'élection

- du Vice-président du CI. Une seule candidature est présentée. M. Alexandre Freise est élu par acclamation. Il accepte sa nomination est en est remercié ;
- de la Secrétaire remplaçante du CI en la personne de Mme Sandra Seal, excusée.
- de deux scrutateurs, à savoir M. Fritz Burri et M. Jean-Louis Rossignol. Ils sont élus par acclamations, acceptent leur nomination et en sont remerciés. La nomination de deux scrutateurs suppléants prendra place lors de la prochaine séance du CI.
- Des membres de la Commission de gestion à savoir :
Monsieur Jean-Marc Mayor
Madame Anne Schranz
Monsieur Viesturs Simanis
Monsieur Laurent Witschi
La nomination de deux scrutateurs suppléants prendra place lors de la prochaine séance du CI.

Le Président du CI M. Didier Bérard s'adresse à l'assemblée.

Le Président du CODIR M. Jean-Marc Chevallaz s'adresse à l'assemblée.

Le Préfet, M. Flotron s'adresse à l'assemblée et conclut la partie officielle.

Le Président du CI lève la séance à 19h15 et convie les membres à l'apéritif.

Pully, le 26 septembre 2016

Le Président



Didier Bérard



Le Secrétaire



Gérard Mieli

Distribution :
aux membres du Conseil intercommunal ;
aux membres du Comité de direction ;
à la préfecture de Lavaux-Oron.